

Noailles

17

NOUVELLE ÉCOLE

La contreproposition surprise de l'opposition

PONCHON En conseil du 19 décembre, Jean-Claude Giret a présenté son projet de nouvelle école qu'il souhaiterait faire étudier par un architecte. Le maire a maintenu ne vouloir présenter que son projet.

Parmi les sujets qui divisent le conseil municipal, il y a un projet d'école à Ponchon. Le maire, Robert Joyot expose un projet qui consiste en l'achat d'un terrain annexe à l'école pour construction de 3 classes plus un préau ainsi que la rénovation des 2 classes anciennes et aménagement des locaux administratifs.

Ce projet découle de la révision du POS (plan d'occupation des sols) et de l'établissement du plan local d'urbanisme. Il s'agit avant tout de libérer le rez de chaussée de la mairie pour le rendre plus accessible (accès handicapé), de libérer le bâtiment central qui comprend 2 classes pour y installer la bibliothèque et le service périscolaire, ensuite, de construire trois classes en remplacement des 3 précédentes, ces trois classes étant jointives au bâtiment du haut et se trouvant complétées par un dortoir, une salle de motricité, un préau, des annexes. Les deux salles du bâtiment du haut étant par là même rénovées. L'ensemble en chiffres se résumant à environ 400m² de surface construite, 200m² de surface rénovée, un coût subventionné à 50% par le Département et l'Etat. Ce projet avait été présenté précédemment au conseil (le 26/10/18) et n'avait pas soulevé d'objection particulière



Si le maire plaide pour un agrandissement et une rénovation de l'école actuelle, l'opposition planche plutôt sur la construction d'un nouvel établissement au Larris.

de la part des conseillers municipaux. Pourtant, ce jour, l'opposition représenté par Jean-Claude Giret souhaiterait que l'on fasse preuve de sagesse et que l'on attende la prochaine mandature «pour prendre une décision qui engage pour une lourde part les finances de la

commune». Devant la volonté du maire de maintenir le projet, l'opposition en présente alors un autre : celui d'une école totalement neuve sise au Larris sur un terrain appartenant à la commune à l'emplacement des deux courts de tennis désaffectés. En reprenant les critères

d'évaluation du coût du premier projet le surcoût serait « minime ». Reste à savoir si pour ce surcoût, on choisit de faire du neuf à la place de l'ancien. Mr Giret demande donc que le maire présente les deux dossiers à un architecte afin d'avoir une évaluation précise et équitable, le conseil municipal pouvant ultérieurement se positionner.

Mr Joyot maintient de ne vouloir présenter que le projet initial, en justifiant ce choix par le côté financier : le projet actuel ressortirait à 943.000€, alors que le projet de l'opposition s'élèverait à 1.250.000€..(sur la base de 2150 €le m²). Resterait également, à trouver une affectation aux bâtiments « abandonnés » qui resteraient à la charge de la commune (chauffage et entretien) « quatre bâtiments vides au milieu d'une cour fantôme ». Mr Joyot précise enfin que faire étudier des projets par un architecte a «un coût non négligeable» et que ce projet éloignerait (et isolerait) l'école du village. L'opposition crie au déni de démocratie et argue : « nous sommes à 15 mois de la fin de la mandature et que l'école de Ponchon reste sous la menace de la fermeture d'une classe. » A suivre.

Les travaux de l'assainissement collectifs lancés

MORTEFONTAINE-EN-THELLE ET NOVILLERS-LES-CAILLOUX

La Communauté de communes Thelloise a lancé pour près de 8 millions d'euros de travaux pour raccorder à l'assainissement collectif les habitants des communes de Mortefontaine-en-Thelle et Novillers-les-Caillox. Suite à leur choix d'opter pour l'assainissement collectif, les communes de Mortefontaine en Thelle et Novillers les Caillox avaient été associées à la reconstruction de la station d'épuration de Hermes, dimensionnée pour recevoir leurs eaux usées. Si la station de Hermes

a été mise en service en 2015, le démarrage des travaux de raccordement des deux communes était subordonné à la réhabilitation préalable des réseaux anciens dans les communes voisines. La Communauté, qui a repris la compétence assainissement en 2017, a totalement débloqué la situation en lançant tous les travaux nécessaires. Elle a ainsi pu obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental pour les projets de création de réseaux à Mortefontaine et Novillers.

Septembre 2019 et mars 2020
Les habitants de Mortefontaine en Thelle et Novillers les Caillox vont enfin pouvoir bénéficier de l'assainissement collectif. Il sera en fonction en

septembre 2019 à Mortefontaine et en mars 2020 à Novillers. Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération est de 7.780.000 € (l'Agence de l'eau et le conseil départemental de l'Oise subventionneront ces travaux à hauteur de respectivement 2,20 millions d'euros et 1,05 millions d'euros, soit une dépense nette de 4,53 millions d'euros). Grâce à la réalisation de ces travaux une majorité d'habitants des communes de Mortefontaine-en-Thelle et Novillers-les-Caillox vont éviter les dépenses de mise aux normes de leur installation d'assainissement individuel, qui sont de l'ordre de 10.000 €.



La Thelloise a débloqué le dossier des 2 communes associées à la station d'épuration d'Hermes.